

DECISION N° D2024-035

OFFRES DE RACCORDEMENT ENEDIS – POINTS ELECTRIQUES DANS LE CADRE DU PROJET D'EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES S/MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, et L.2122-23.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°20/09 du 19 juin 2020 portant délégation d'attributions au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

- De signer les 4 offres de raccordement pour les points situés avenue du château, 26 et 41 rue du val pican et 1 avenue des canadiens pour un montant global de 6 364.80 €
- D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à COURSEULLES S/MER, le 29 mai 2024

Signé le 03 juin 2024

Publié le

LE MAIRE

Anne-Marie PHILIPPEAUX